

Image not found or type unknown



Procuration et maison de retraite

Par **rocketteamoi_old**, le **29/11/2007** à **16:54**

Ma mere est placée en maison de retraite. Mon frere qui a procuration sur ses comptes s est servi pour son usage personnel et résultat elle n a plus d argent et ne peux payer la maison de retraite. Puis je porter plainte contre lui pour avoir vider ses comptes. Y a til un moyen légal de lui faire enlever sa procuration . Je n ai plus de relation avec ma mere depuis 1983 suite a des problemes familiaux . Elle m avait placée lorsque j etais jeune chez des paysans qui m ont élevé . Elle n a rien fait pour moi durant toute ma vie suis je obliger de payer pour elle ?merci de votre aide